

From: gilours@orange.fr
Sent: Wednesday, March 22, 2017 7:13 PM
To: Undisclosed-Recipient;;
Subject: lettre préfet 3 L'APPEL DU 18 SEPTEMBRE...

PRÉFECTURE DE RÉGION 106 RUE PIERRE CORNEILLE 69419 LYON CEDEX 03

Monsieur le Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes Michel PUECH, Renage, L.R. + A.R. du
mardi 18 octobre 2016

voilà l' I.N.P.I. Institut National de la Propriété Industrielle désormais attaqué en cours d'appel en janvier prochain à Lyon, par la maire de Renage Amélie GIRERD souffrante de l'irrecevabilité notifiée contre son refus d'enregistrement de la marque " LA GRANDE FABRIQUE " : la mairie de Renage, pendant que la petite fille Amélie GIRERD était à l'école primaire, décidait, votait et signait pourtant dans nos registres en 1991 à l'unanimité avec le S.M.A.V. Syndicat Mixte de l'Aménagement du Voironnais, aujourd'hui communauté d'agglomération du Pays Voironnais, le S.G.E.B.T.P.I. Syndicat Général des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère aujourd'hui Fédération, vice président, l'A.N.P.E. Agence Nationale Pour l'Emploi, pour ne citer que les institutionnels membres du conseil d'administration du C.E.R.F.A.C. Centre Régional de Formation et d'Action Culturelle, placé sous ma présidence, le choix de l'architecte d'appeler notre salle pour la laïciser recevant des événements ouverts au public " LA GRANDE FABRIQUE ".

Dans ce courrier se trouve aussi le dossier complet (PJ 1) qui le stipulait en 1991 joint à la préfecture de l'Isère avec les articles des statuts officiellement déposés de l'association C.R.I. (Centre de Rencontres Internationales) alors gérante nommément comme stipulé dès cette date, de la salle " LA GRANDE FABRIQUE ".

La situation d'étude et de faisabilité technique, financière et administrative concernant toute sorte de suite à cette inscription mal nommée se trouve donc aujourd'hui judiciairement bloquée.

Il est vrai que la maire de Renage Amélie GIRERD vous aura fait signer l'inscription à l'inventaire de " LA GRANDE FABRIQUE " (c'est à dire , au secours !, juste la partie de l'usine où on ne fabriquait pas !) et c'est pour ça que...

Incluant des propriétés dont les propriétaires en refusèrent cette main mise.

Elle décida ainsi d'en faire l'inscription la plus bête de France ("on vaut mieux que ça ! " " on s'en souviendra ! " PJ 2)).

De plus cela participe aux arguments du refus de permis de construire infligée par elle pour continuer l'esprit de l'œuvre de l'architecte Gérard BURDON pour la chapelle et, cette inscription nous prive aussi de la possibilité de créer un univers contemporain et pédagogique destinée aux scolaires dans le cadre d'une vulgarisation de l'espace naturel sensible pour agrémenter le bassin du parc, dont la restauration du gros œuvre vient d'être saluée par Madame la Députée de notre 9ème circonscription de l' Isère Michèle BONNETON, comme me l'écrit hier le président de l'association " LE PIC VERT " : ce projet de reconversion écologique pourtant financé dans sa totalité de cet ouvrage majeur est désormais impossible : refuser et interdire la liberté créatrice voilà les buts de la politique et de l'existence de la maire de Renage Amélie GIRERD.

Voici qu'elle laisserait entendre (malhonnêteté intellectuelle ?), en plus, qu'il s'agirait d'une décision des fonctionnaires de la DRAC qui en seraient responsables selon l'article du Dauphiné Libéré joint (PJ 3) avec mon courrier inclus également, qui les défendent, au correspondant local.

Ma préférence pour les Journées Européennes du Patrimoine cette année alla plutôt vers l'Institut CGT d'Histoire Locale à Saint Martin d'Hères pour saluer l'exposition " les femmes au travail ", et rencontrer des humanistes nullement étonnés de savoir que le lieu-même de la révolte citoyenne à Renage, soit écartée d'une protection par, comme ils disent, surtout cette maire là (j'ai entendu des noms d'oiseaux dont je ne soupçonnais pas l'existence !), qui consent car ne dit rien compte tenu de sa proximité avec un sous-ministre d'un gouvernement dont un ministre traite les prolétaires "d'illettrés" ; vous pourrez encore vérifier en lisant

le programme de la municipalité que celle-ci a vraiment la spécialité de mal nommer les choses, l'appellation contrôlée des Journées Européennes du Patrimoine se transforme en "semaine du patrimoine" : resterait-il à découvrir une maladie neurologique encore inconnue qui diagnostiquerait cette mauvaise habitude ? Il y aurait de quoi "se moquer (de quelqu'un)" qui se traduit en anglais par take the mick (out of).

Les fonctionnaires ne sont nullement fautifs de cette inscription à l'inventaire la plus bête de France car dans le compte rendu des délibérations du conseil municipal de Renage du 10 novembre 2015 pages 12 et 13 (PJ 4), il manque sciemment page 13 avant "La priorisation" le paragraphe : " SAUF : dortoirs, conciergerie, magasin des soies, d'entrepôts, bascule, menuiserie, écuries, bobinoirs, turbines et...bâtiment en " L " : FABRIQUE ! (faut le faire ! exclure de l'inscription le seul endroit de fabrication et solliciter l'inscription à l'inventaire de la grande fabrique ! (surnom de l'usine, rappelons-le ...) : l'administration n'aura donc pas inscrit l'usine Montessuy dans sa totalité parce que la partie oubliée n'aura pas été mentionnée volontairement et n'aura pas fait l'objet du vote. Vous noterez encore la faute : le bâtiment dit "FALLER" n'a jamais été le pensionnat : celui-ci se trouvait en face. Tout ceci bien stipulé dans le plan topographique de l'usine joint (PJ 5).

C'est incroyable, surtout pour un dossier d'Etat," [de diffuser ainsi] des informations inexactes et toujours approximatives, par manques de connaissances, d'implication, voire parfois de non compréhension. Cette approximation permanente [m'] oblige à clarifier certains points ".

Votre signature de votre courrier du 2 septembre 2011 a été bafouée par la maire de Renage Amélie GIRERD : en effet, vous permettiez l'étude de protection de tout l'ensemble des bâtiments industriels de l'usine Montessuy. Vous n'êtes en rien responsable de l'inscription de la moitié de celle-ci mais qu'une première magistrat d'une commune de votre région se permettrait de vous accuser insidieusement en manipulant ainsi les esprits, d'en être l'auteur devra interroger sur la possibilité de mettre en place tous les processus permettant son inéligibilité et/ou lui interdire toute fonction publique.

La maire de Renage Amélie GIRERD à l'air de considérer que les habitants, les associations et les fonctionnaires territoriaux de Renage, tout comme ceux de l'État, sont à son service alors qu'elle devrait être aux leurs ? Serait-ce une habitude ? rien de tel que la lecture des excellents articles joints de Médiapart, Atlantico et Le Postillon puisqu'écrits par des presses indépendantes qui en font dignement foi (PJ 6).

C'est l'un de vos prédécesseurs Gilbert CARRERE qui, me recevant en 1988 chez vous à Lyon dans votre bureau à la préfecture, encouragea ma démarche de servir l'État et salua celle de lui offrir ma propriété privée en cours de réhabilitation pour le franc symbolique avec la signature effectuée du bail emphytéotique chez mon notaire le permettant. Il m'avertissait d'ailleurs que j'allais, réalisant cette œuvre, être certainement confronté aux aigris, frustrés et jaloux... que je regarde aujourd'hui et demain en pensant très fort : " chante beau merle, ta cage brule " ou " allez jouer dans une autre cours ". C'est selon.

Je sais que vous défendrez les agents du service public.

Tout comme moi, fils du fonctionnaire Henri MICHEL, qui fut responsable de l'entretien des ouvrages de ferronnerie d'art dans les parcs et jardins de la Ville de Paris et qui dès 1987 m'apprit l'existence plus que probable d'un plan de parc vu les arbres remarquables plantés d'une certaine manière autour de la chapelle : il fallait aussi restaurer le parc paysagé tout autour, ce qui fut entièrement fait, investi et financé par le C.E.R.F.A.C. dans sa totalité, ouvrages hydrauliques, passerelles et ponts compris avec la permission des industriels propriétaires et leurs paroles d'hommes d'honneur de lui faire don de leurs parcelles. Un élu communiste de Renage, il y a encore des honnêtes hommes, me disait qu'il faudrait que la mairie nous restitue le parc (ce qui en plus diminuerait les frais d'entretien supportés par la collectivité territoriale et compléterait logiquement l'entretien que nous finançons des presque trois quarts de celui-ci aujourd'hui) : c'est compter (malhonnêteté morale ?) sans les calculs, l'esprit de récupération et le refus d'honorer les us, coutumes et jurisprudences du " bon père de famille" de la maire de Renage Amélie GIRERD qui comme l'oiseau par instinct de survie se raccrocherait aux branches cassées de l'arbre socialiste pourri.

Il me fait plaisir de vous offrir mon CD (PJ 7)avec ma musique intitulée " LA GRANDE FABRIQUE " SACEM et SDRM officialisant son titre en 1991, (rattaché au lieu car baptisé du surnom que donnaient les ouvrières et les ouvriers à la fabrique textile de Renage, comme pour d'autres usines dans la région lyonnaise) créée et interprétée à l'orgue de Renage en 1991 dont je manageais sa restauration en fondant une association dès mes 18 ans, en 1978. A cette époque , pour la grande histoire, je fus mis dehors de la cathédrale de Voiron par le bedeau car j'avais joué l'Internationale aux grandes orgues !

Vous pourrez écouter " LA GRANDE FABRIQUE " , musique du diaporama du chantier que j'ai réalisé aussi en regardant le DVD du livre double " INNOVATION " et " ART PLURIEL " édité par le CERFAC que je vous offre également. Peut-être qu'un jour prochain je vous jouerai à l'orgue du Grand Temple de Lyon, où j'exerçai quand j'étais étudiant au C.R.E.S.P.A. Centre Régional d'Enseignement Supérieur pour la

Préparation aux Affaires et aussi l'un des plus proche de votre bureau, le choral orné BWV 641 de Jean Sébastien BACH " WEN WIR IN HÖCHSTEN NÖTEN SEIN " titre qui une fois traduit, correspond à l'état général de la maire de Renage Amélie GIRERD : " QUAND NOUS SOMMES DANS L'EXTRÊME DÉTRESSE".

Je l'interpréterai donc avec toute la pauvre compatissante pitié qui s'impose.

Restant à votre entière disposition, comme il se doit, je vous prie de recevoir mes sincères salutations qu'accompagnent mes remerciements les meilleurs.

Gilles MICHEL
pour vous servir.

 Garanti sans
virus. www.avg.com

Objet **J.-M.B. D.L..**

De **gilours@orange.fr**

À **gilours@orange.fr**

Date **23.09.2016 18:04**

Cher Monsieur Jean Michel BURRIAL,, correspondant local du Dauphiné Libéré pour Renage,

suite à votre excellent article du dimanche 18 septembre concernant les journées du patrimoine (ça réfléchit!) et à notre conversation téléphonique de début de cette semaine, merci d'être d'accord pour rectifier, à l'occasion que vous choisirez, que la protection d'une partie de l'usine Montessuy Chomer est placée sous l'autorité d'une INSCRIPTION à l'inventaire des monuments historiques et non pas d'un CLASSEMENT.

Comme le diable se cache dans les détails, et dans des supersélu(e)s qui aiment vous induire en erreur, veuillez noter aussi qu'il n'est pas possible que la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lyon (DRAC) ai pu accompagner la municipalité dans ce projet depuis 2009 puisque celle-ci n'est devenue propriétaire du bâtiment FALLER que depuis 2011 pour 55000 euros.

Madame Juliette POZZO, collaboratrice du conservateur régional des monuments historiques m'a confirmé mercredi matin (ainsi que des membres de la commission qui a statué pour cette inscription) que :

1 : ce n'est qu'à partir de 2014 seulement que ses services ont été sollicités pour une étude au titre de l'inventaire et que :

2 : elle n'a construit cette demande d'inscription qu'à partir des directives données et que :

3 : à aucun moment il n'a été question de l'inscription de l'ENSEMBLE du site, bien au contraire, pendant la visite qu'elle a effectué sur les terrains en l'absence des propriétaires car non avertis de cette rencontre, par madame la maire de Renage Amélie GIRERD.

Cette dernière rencontrait dans son bureau en mairie plus tard, Monsieur VEYER propriétaire d'un appartement sur le site, pour bien le lui signifier pendant que son adjoint Michel PELLISSIER faisait de même auprès de Monsieur RONDA, propriétaire des ateliers PYROLIGHT en face de la SPA (cf mes courriers de 2015 : "les aventures de Flamby le Flou et ses 21 coups de canon" bientôt édités).

Il est à noter que si un projet aurait été pensé en 2009, Pier Luigi OLIVIERI, maire de Renage à l'époque ("un homme entier" (votre journal d'octobre 2011) selon l'adjointe Amélie GIRERD, qui n'aura pas réussi à suivre son exemple) n'aurait rien fait contre la liberté des propriétaires voisins du bâtiment FALLER dont moi-même pour la chapelle-pont et Monsieur Gérard NARDON pour le moulinage des soies.

Il n'aurait pas exercé un pouvoir détourné.

La municipalité actuelle n'a pas combattu pour que toute la mémoire collective humaine de l'usine MONTESSUY CHOMER dans sa totalité soit honorée par son inscription.

Avec Monsieur Pierre REMON, Vice Président du CERFAC, nous demandions à Pier Luigi OLIVIERI de préempter le bâtiment FALLER dès 2009, pour protéger ce patrimoine. En effet le notaire chargé des

donations suite au décès de Monsieur André FALLER avait préparé un compromis de vente à mon endroit mais un surenchérissment sur cette propriété, (qui fut d'ailleurs pour la totalité du rez-de-chaussée pendant 6 ans de 1988 à 1993, les locaux du CERFAC qui a réhabilité la chapelle et restauré le parc avec les 130 stagiaires adultes et jeunes rémunérés par l'État (salles de cours, de réunions, informatique, des professeurs et chefs de chantier, ateliers, réfectoire, garage et bureaux)) nous laissait entendre qu'une opération immobilière allait aller à l'encontre de sa préservation.

Il est heureux que le projet ("DU BATIMENT ANDRE FALLER") que j'avais envisagé sur cet édifice et indiqué dans mon livre "INNOVATION" de CERFAC ÉDITIONS 2014 pages 55 et 56, soit prévu sans que j'ai à le financer, d'autant plus que cela augmentera la valeur de ma propriété voisine.

Les bonnes appellations des bâtiments de la "Grande Fabrique", surnom que les us et coutumes du langage oral a pu être donné à l'usine MONTESSUY CHOMER (comme pour d'autres plusieurs "Grandes Fabriques" d'ailleurs nommées aussi ainsi dans toute la région Auvergne Rhône Alpes, (décrites dans le livre de Bernard TASSINARI " La soie à Lyon" des éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire) dont celle encore visible au 1 rue Emile ZOLA à Lyon, soient peu à peu enfin intégrées par la municipalité grâce à moi : ouf !

Je profite de ce courriel pour vous communiquer les affiches de nos "CONCERTS D'OCTOBRE" (prix d'entrée divisés tout de même par 2 presque, par rapport à celui inscrit dans le " FLYER" de la ville de Renage, d'autant plus que nous avons les frais d'électricité, de chauffage, d'assurances et d'amortissements de notre salle " LA GRANDE FABRIQUE "à notre charge... J'espère que la paroisse Sainte Croix a été dédommagée). Vous noterez qu'un des chevaux de Troie d'Amélie GIRERD, Gérard MICK (qui fut mis à la porte du prieuré de Chirens comme de notre structure après une insistance forcenée d'une vingtaine de courriels tout de même et qui s'est terminée grâce à un exercice littéraire de ma part), n'a pas mentionné " cathédrale" à la place d' " église ", et, n'a pas non plus élaboré un questionnaire pour son public qui demanderait à modifier " journées" culturelles pour aussi inscrire " soirée " culturelle...

Il me plaît à imaginer les Supers Socialistes (S.S. encore ?) de droite pieusement entourés de bondieuseries, Saint Sacrement itou, à son concert... Ainsi soit-il.

A bientôt pour vous faire connaître Madame Andrée ROMET qui m'offre toutes les archives originales des sœurs de Saint Vincent de Paul de l'usine MONTESSUY CHOMER où se trouvent aussi, entre autres pièces de soie crêpées, tous les plans originels de tous les bâtiments dont celui dit " bâtiment Faller " des architectes de l'époque de la construction.

Je n'oublierai pas de vous montrer la photo où madame Line REIX-RICHEROT est en train de me faire sauter sur ses genoux étant bambin !

@ très + et comme je vous l'ai dit déjà plein de fois, félicitations pour vos justes articles.

Bien à vous, Monsieur Jean Michel BURRIAL et bonne soirée.

Gilles MICHEL